



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU GENRE
ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS**

**DIRECTION DE LA PROMOTION DES DROITS
ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS**

MISSIONS

La Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants (DPDPE) est créée au sein du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) par décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 Portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

Elle a pour missions de préparer et coordonner la mise en œuvre de la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de promotion des droits et de protection des enfants. A ce titre, elle est chargée de :

- Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE), en relation avec les ministères concernés ;
- Capitaliser les interventions des acteurs étatiques et non étatiques en faveur de la promotion des droits et de la protection des enfants et veiller à l'alignement de leurs projets et programmes à la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) ;
- Assurer le renforcement des capacités des professionnels et des acteurs communautaires intervenant dans la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Elaborer des programmes pertinents de renforcement de la protection de l'enfance ;
- Superviser la mise en œuvre des projets et programmes de lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants dans les daaras et autres structures non formelles ;
- Veiller à l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux ratifiés, notamment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) ;

- Veiller à l'application des lois et règlements en faveur des enfants ;
- Développer des stratégies d'engagement et de participation de la communauté en vue de l'émergence d'un environnement social favorable au respect des droits des enfants ;
- Veiller à la commémoration des évènements spéciaux dédiés à l'enfant ;
- Promouvoir la participation des enfants dans tous les processus politiques et de prise de décisions les concernant ;
- Mener des études et recherches pour une meilleure connaissance de la situation des enfants ;
- Veiller à la mise en place et à la fonctionnalité d'un système d'information général sur toutes les problématiques de protection des enfants ;
- Produire des rapports périodiques et de performance, y compris sur l'état d'avancement des instruments juridiques internationaux de protection des enfants ratifiés par le Sénégal.